

## Adresses Utiles

**CARSAT**  
37 Av. du Président René Coty  
87048 LIMOGES CEDEX  
0821 10 87 00  
Antenne d'Angoulême :  
16 Boulevard de Bretagne  
16000 ANGOULEME  
0 821 10 87 11

**Organisme pour toutes les caisses de  
retraites complémentaires**

**CICAS**  
10 Rue de la Rochefoucauld  
16000 ANGOULEME  
0 820 200 246

**Quelques exemples de régimes  
spéciaux**

**MSA**  
46 Boulevard du Docteur Duroselle  
16916 ANGOULEME CEDEX 9  
05.45.97.80.80

**Education Nationale**

**Mutuelle Générale de l'Education  
Nationale (MGEN)**  
3 rue de la Croix Lanauve  
36 76 (appel gratuit depuis un poste  
fixe)

**Chemins de fer**

**SNCF**  
17 Avenue du Général Leclerc  
13347 MARSEILLE CEDEX 20  
04 95 04 04 04

**Bâtiment**

<b>PRO BTP</b> 7 Rue du regard 75294 PARIS CEDEX 06 01.49.54.40.00 Antenne d'Angoulême 9-11 Place de la Gare 16000 ANGOULEME 05.45.95.85.71	<b>CNRACL / FSPOEIE</b> Rue du Vergne 33059 BORDEAUX CEDEX 05.56.11.40.40
--	---

## CONTACTEZ-NOUS

Mairie de Brie  
106 rue de la mairie  
Le Bourg  
05.45.69.96.89  
e-mail : [mairie@mairie-brie.fr](mailto:mairie@mairie-brie.fr)



11

## PRÉPARER ET RÉUSSIR SA RETRAITE

Le CCAS et la Commission  
Action Sociale de la commune  
de Brie vous proposent cette  
plaquette pour vous aider à  
améliorer votre quotidien.



MAJ 02/06/2021

## Démarches à accomplir

- 5 ans avant le départ
  - Faire une demande de relevé de carrière (CARSAT) et/ou MSA (envoyé automatiquement tous les 5 ans à partir de 50 ans).
- 2 ans avant
  - Vérifier que le relevé obligatoire de situation individuelle et l'estimation chiffrée des retraites principale et complémentaire vous ont bien été envoyés par la CNAV\* et contrôler le calcul
- 6 mois à 1 an
  - Prévenir votre employeur de votre départ par l'envoi ou la remise en main propre d'une lettre simple
- 4 à 6 mois
  - Retirer le formulaire de demande de retraite personnelle auprès de la (CARSAT)
- 2 à 3 mois
  - Attendre la réception de l'acceptation du dossier de la retraite principale et prendre rendez vous avec le CICAS pour retirer le formulaire de demande de retraite complémentaire

## Conseils Pratiques

- Se faire aider par la CARSAT pour remplir le dossier retraite sur rendez vous.
- Penser à joindre les justificatifs demandés.
- Vérifier que le dépôt du dossier à la (CARSAT) a fait l'objet d'une confirmation écrite. (récépissé)
- Vérifier que la pension sera versée dès l'arrêt des salaires
- Désormais la retraite complémentaire est payée mensuellement comme la retraite principale.
- Vérifier la continuité de votre mutuelle d'entreprise.
- Demander au Trésor Public l'étalement de la prime de départ sur 4 ans et prévoir que la fiscalité tient compte de l'année précédant la retraite.
- Prévenir vos compagnies d'assurances de votre mise à la retraite pour modifications éventuelles de contrat.

## L'âge légal de départ à la retraite à taux plein pour 41 ans de cotisations

Date de naissance	Age légal de départ	Durée d'assurance ouvrant droit au taux plein	Age du taux plein
1 <sup>er</sup> semestre 1951	60 ans	163 trimestres	65 ans
2 <sup>e</sup> semestre 1951	60 ans et 4 mois	163 trimestres	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois	164 trimestres	65 ans et 9 mois
1953	61 ans et 9 mois	165 trimestres	66 ans et 9 mois
1954	61 ans et 7 mois	165 trimestres	66 ans et 7 mois
1955	62 ans	166 trimestres	67 ans
1956	62 ans	166 trimestres	67 ans
1957	62 ans	166 trimestres	67 ans
1958, 1959, 1960	62 ans	167 trimestres	67 ans
1961, 1962, 1963	62 ans	168 trimestres	67 ans
1964, 1965, 1966	62 ans	169 trimestres	67 ans
1967, 1968, 1969	62 ans	170 trimestres	67 ans
1970, 1971, 1972	62 ans	171 trimestres	67 ans
1973 et après	62 ans	172 trimestres	67 ans

Les salariés qui justifient d'une incapacité physique égale ou supérieure à 10% liée à un travail pénible pourront avoir deux avantages au titre de la retraite :

- 1<sup>er</sup> avantage  
L'âge de départ à la retraite ne sera pas augmenté. Il restera fixé à 60 ans.
  - 2<sup>e</sup> avantage  
La retraite sera à taux plein quel que soit le nombre de trimestre validés. Il n'y aura pas de décote.
- Les bonnes adresses pour faire valoir ses droits
- 3960 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou 09 71 10 39 60 (depuis un mobile, une box, ou de l'étranger) : les numéros de la CNAV
  - [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) : le site de GIP info retraite, site d'information commun à l'ensemble des régimes de retraites obligatoires
  - [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) : site d'information du régime de base des salariés du secteur privé (industrie, commerce, services).
  - [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr) : site d'information des régimes complémentaires de retraite des salariés.